PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE PIERRE-DE SAUREL

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.
CR3.2	M. Pierre Couture
CR3.3	M. Fernand Gignac
CR3.4	M. Robert Dumont
CR3.5	Fédération de l'UPA de la Montérégie
CR3.6	M ^{me} Martine Champagne, M. Vincent Nivose et autres signataires



Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

6211-24-073

Le 28 mars 2014

Monsieur Yves-François Blanchet Ministre Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs Édifice Marie-Guyart 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint une copie certifiée conforme d'une résolution qui a été adoptée par les membres du conseil d'administration de Parc éolien Pierre-De Saurel SEC le 25 mars 2014.

Pour les motifs énoncés dans cette résolution, les administrateurs, par souci de transparence, vous demandent de tenir une audience publique dans le cadre de la réalisation du projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, tout en vous précisant qu'ils n'auraient aucune objection, si vous jugez que le contexte le permettrait, de participer à un processus de médiation en lieu et place de l'audience publique.

Pour de plus amples renseignements concernant cette demande, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Dans l'attente de votre décision dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur,

Janu L

DB/hp

p. j. Extrait de procès-verbal

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7 Tél.: 450.743.2703 | Télec.: 450.743.7313



9232-3674 QUÉBEC INC.

(la « Compagnie »)

agissant à titre de commandité de

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL SEC (la « SEC »)

RÉSOLUTION

DEMANDE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a initié un projet 100 % communautaire visant l'implantation d'un parc éolien sur son territoire, projet qui a été accepté par HQD dans le cadre de son appel d'offres A/O 2009-02;

CONSIDÉRANT que la MRC a créé la Société en commandite (SEC) Parc éolien Pierre-De Saurel pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT que les élus de la MRC et les administrateurs de la SEC ont régulièrement diffusé de l'information sur le projet par des publications dans les médias et par la tenue d'activités d'information;

CONSIDÉRANT que ce projet, qui sera réalisé sur le territoire de trois des douze municipalités de la MRC, bénéficie d'une participation financière de la MRC de 17,725 M\$;

CONSIDÉRANT que des redevances seront versées par la SEC aux propriétaires des terres sur lesquelles les éoliennes seront installées ainsi qu'aux trois municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que la SEC versera à la MRC les distributions excédentaires (dividendes), lesquelles seront affectées à la création d'un fonds de prévoyance, à la réalisation de projets régionaux, à l'administration générale de la MRC ou encore seront remises aux municipalités participantes de la MRC;

... 2



CONSIDÉRANT que la SEC a déposé, conformément à la loi, une étude sur les impacts environnementaux du projet;

CONSIDÉRANT que cette étude a fait l'objet d'une analyse par les représentants des ministères concernés et a été jugée recevable par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres;

CONSIDÉRANT qu'à sa réunion du conseil d'administration du 29 octobre 2013, la SEC avait résolu, par souci de transparence, de se prévaloir des dispositions légales en demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) la tenue d'une audience publique sur le projet s'il le jugeait opportun;

CONSIDÉRANT que les autorités concernées ont avisé Parc éolien que cette demande a été faite de façon prématurée;

CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de cette résolution, la SEC a appris qu'une procédure de médiation pourrait être possible sur le plan environnemental;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Salvas, appuyé et résolu à l'unanimité que Parc éolien Pierre-De Saurel SEC demande au ministre du MDDEFP la tenue d'une audience publique dans le cadre de la réalisation du projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, tout en lui précisant que la SEC n'aurait aucune objection, s'il jugeait que le contexte le permettrait, de participer à un processus de médiation en lieu et place de l'audience publique.

Je soussigné, Jean-Pierre Salvas, secrétaire de la compagnie, certifie par les présentes que ce qui précède est une copie certifiée conforme d'une résolution dûment adoptée par les administrateurs de la Compagnie en date du 25 mars 2014 et que cette résolution est en vigueur, sans modification.

En date du 27 mars 2014.

ean-Pierre Salvas, secrétaire

Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

6211-24-073

M. Yves-François Blanchet

Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je vous demande d'ordonner la tenue d'une audience publique relativement au projet d'implantation d'une centrale éolienne dans le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Bien que n'étant pas résident de la région visée par ce projet, j'estime que j'en serai quand même victime vu ses conséquences prévisibles sur les plans écologique, économique et fiscal.

De cette audience, j'attendrais notamment de :

- savoir quelle réduction des émissions de CO² les 12 éoliennes de ce projet pourront <u>réellement</u> atteindre;
- savoir pourquoi votre gouvernement protège par une zone tampon de 20 kilomètres de rayon tout nid de rapace, mais qu'il n'impose aucune zone tampon précise pour protéger les humains;
- savoir comment comprendre cette volonté d'acheter à fort prix de l'électricité de mauvaise qualité et invendable alors qu'Hydro-Québec nage déjà dans des surplus dont elle ne sait que faire.

Je pense qu'une telle audience permettrait enfin de mesurer si le projet dispose de la moindre acceptabilité sociale. Espérant une réponse favorable, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre Couture

310

CR3.3

Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

6211-24-073

Cabinet du ministre

0 4 AVR. 2014

MDDEP

Sorel-Tracy, le 1er avril 2014

M. Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est,
30e étage,
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Bonjour.

Je demande, par la présente, la tenue d'une audience publique relativement au projet d'implantation d'un Parc Éolien Communautaire comprenant 12 éoliennes de 2.05 MW sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

La tenue de cette audience permettra de présenter un mémoire concernant ce dossier.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette requête et apprécierais recevoir un accusé de réception.

Espérant avoir une réponse favorable à cette demande, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Fernand Gignad

TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. est le seul projet 100 % communautaire au Québec résolument tourné vers le développement durable. Il permettra de diversifier les sources de revenus de la MRC de Pierre-De Saurel, de vitaliser et de dynamiser l'ensemble du territoire. Sa mise en service est prévue pour décembre 2015. Le parc sera constitué de 12 éoliennes de 2,05 MW pour une puissance totale de 24,6 MW.

Cet avis est publié pour informer la population qu'elle peut consulter l'étude d'impact et les autres documents concernant ce projet à compter du 25 mars 2014. Ces documents sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

Bibliothèque Le Survenant	Heures d'ouverture :
Distromodic re per termin	TICULOS O OUVETABLE

- 145, rue George	Lundi, mardi:	10 h - 12 h
Sorel-Tracy (Québéec) J3P 1C7		13 h 30-17 h
TAL - (450) 470-3420	Morar Landi Vand	10h-12h

Tél.: (450) 470-3420	A STATE OF THE STA	Mercr	Jeudi, Vend.:	10h - 12h
			P. Park, L. S.	$13 \text{ h} \cdot 30 - 20 \text{ h}$
I a hibliothagus core f	armág lar 20 et 21	aveil Mild Came	4:	0h _ 12h

La dibuomedue sera fermee les 20 et 21 aven 2014 Damedi :	711-1211
	13 h 30 - 17 h
Dimonaha	12 h 17 h

ainsi qu'aux centres de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :

Université du Québec à Montréal (UQAM)	1714.70	Heures d'ouverture :	
This like have described as in discours	A Company	Transfer and the dist	0 1 70

Bibliothèque des sciences juridiques	Lundi au vendredi:	8 h 30 - 22 h
Pavillon Hubert-Aquin	Samedi :	11 h - 17 h
Section des publications gouvernementales et	Dimanche:	11h-17h

internationales 400, rue Sainte-Catherine Montréal (Québec) H2L 2C5

Tél.: 514 987-6184

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Heures d'ouverture :

Édifice Lomer-Gouin	Lundi au vendredi :	8 h 30 - 22 h
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10		13 h - 16 h 30

Québec (Québec) GIR 6A6

Le centre sera fermé les 18 et 21 avril 2014

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus aux numéros 418 643-7447 ou sans frais 1800 463-4732, de même que sur le site du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca.

SÉANCE D'INFORMATION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une séance d'information :

Le mercredi 23 avril 2014 à compter de 19 h 30 Salle Léo-Théroux (derrière la bibliothèque)

45, rue Cardin Yamaska (Québec) JOG 1W0

Toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, la tenne d'une audience publique relativement à ce projet ; cette demande doit être faite au plus tard le vendredi 9 mai 2014 à l'adresse suivante : Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

Donné à Sorel-Tracy ce 25° jour de mars 2014

Cet avis est publié par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981 c. Q-2, r.23).

1794855

Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

6211-24-073

Cabinet du ministre

0 4 AVR. 2014

MDDEP

M. Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
Édifice Marie-Guyart,
675, boul. René-Lévesque Est,
30e étage,
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Monsieur,

La présente a pour but d'exiger la tenue d'une audience publique relativement au projet ridicule de l'implantation d'un Parc Éolien de 12 éoliennes de 2.05 MW sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel.

La tenue de cette audience permettra de présenter un mémoire faisant facilement la preuve de la frivolité et de la bêtise de ce projet.

Merci de prêter attention à cette requête; merci également pour l'accusé de réception que vous me ferez parvenir.

Agréez mes salutations.

Robert Dumont, tech. météo.



Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

6211-24-073

Saint-Rémi, le 6 mai 2014

Monsieur le Ministre David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet:

Demande d'audience publique pour le projet éolien Pierre-De Saurel – par Parc

Pierre-De Saurel S.E.C.

Monsieur le Ministre,

Tel qu'il a été prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) pour le projet cité en rubrique.

Notre fédération régionale considère qu'il est important que les agriculteurs du territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aura des incidences importantes sur le territoire et les activités agricoles.

À la lumière des informations fournies par le promoteur dans l'étude d'impact sur l'environnement de juillet 2013 ainsi que des documents complémentaires de novembre 2013 et de mars 2014, nous considérons que la tenue d'audience publique serait pertinente considérant les questions et préoccupations du milieu agricole.

Entre autres, nous sommes préoccupés par le positionnement des éoliennes sur les terres agricoles en culture. En effet, le positionnement d'une éolienne peut apporter de nombreux impacts à la pratique des activités agricoles notamment en période de construction.

La perte de superficie et de récolte est également préoccupante. Dans le contexte du règlement sur les exploitations agricoles, aucune entreprise ne peut agrandir ses superficies en culture. Donc, la perte permanente de 5,7 ha¹ pour l'exploitation représente une perte nette pour le milieu et ne pourra être compensée.

Bureau de Saint-Hyacinthe

3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

3 450 774-9154

450 778-3797

Bureau de Saint-Rémi .../2

6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) JOL 2L0

3 450 454-5115

1877 414-7870

¹ Dessau, Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C., Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 10 octobre 2013, page 23. novembre 2013.

Tout comme le MAPAQ, nous considérons qu'une évaluation des rendements pendant une période de trois années consécutives, et ce, dès la deuxième saison de culture à la suite de la mise en service du parc est bien peu. Nous croyons que l'évaluation devrait être réalisée pendant sept ans.

La profondeur du réseau collecteur est également une préoccupation. En effet, le promoteur enfouira le réseau de 25 kV à 1,6 m ou moins. « Dans certaines sections, selon les conditions locales, la profondeur pourrait être de moins de 1,6 m sous la surface du sol² ». Il serait important de clarifier lesdites conditions, car moins de 1,6 m nous semble peu.

Enfin, nous souhaitons sensibiliser le BAPE sur plusieurs autres éléments relatifs à la protection du territoire et des activités agricoles qui seront contenus dans notre mémoire.

Bref, le sol agricole est une ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole représente moins de 2 % de la superficie au Québec et elle est grandement sollicitée pour une multitude d'usages autres qu'agricoles dans notre région. Il est primordial d'en faire une utilisation judicieuse.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez communiquer à la fédération avec madame Evelyne Sorel par courriel à <u>esorel@upa.qc.ca</u> ou par téléphone au 450 454-5115, poste 6237.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Christian St-Jacques

² Dessau, Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C., Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 10 octobre 2013, page 31. novembre 2013.

Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs A/S Cabinet du ministre Édifice Marie-Guyart, 30e étage 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

310

CR3.6

Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

6211-24-073

SUJET: DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE pour le PROJET PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous formulons collectivement une requête d'audience publique pour le projet du Parc éolien communautaire Pierre-de Saurel. Tout d'abord, en tant que propriétaires de résidences situées sur le rang St-Thomas, à Saint-Robert, nous sommes géographiquement les citoyens étant les plus près des futures éoliennes, soit à peine à plus de 700 mètres pour certains d'entre nous. Nous considérons que cette situation particulière nous donne raison de nous questionner sur certains points qui n'ont pas obtenu de réponses claires et complètes lors de la présentation organisée par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement qui a eu lieu à Yamaska, le 23 avril dernier.

Nos interrogations concernent spécifiquement plusieurs sujets qui nous touchent directement, étant donné notre situation, et que nous élaborerons ci-après, soient : la distance des éoliennes par rapport à nos résidences, les prévisions concernant le niveau de bruit anticipé, la méthode d'échantillonnage sonore utilisée, l'impact des infrasons sur nous, l'effet de la présence des éoliennes sur les oiseaux migrateurs et autres espèces, l'influence du projet sur la valeur des propriétés et l'aire d'observation prévue au projet.

Premièrement, la très courte distance séparant les éoliennes de nos résidences nous préoccupe. Leur moyeu d'une hauteur de 100 mètres (328 pieds) et leur hauteur totale incluant les pâles frôlant les 147 mètres (482 pieds) est plus qu'impressionnante. On ne pourra les ignorer, elles sont gigantesques. Leurs points spécifiques d'implantation ont-il été soigneusement choisi en tenant compte de la distance maximale pouvant être laissée entre elles et les résidences du rang St-Thomas, ou ont-il plutôt été déterminés par rapport à la facilité d'accès des routes agricoles déjà existantes pour leur construction? Obtenir le maximum de distance possible supplémentaire éloignant les éoliennes de nos résidences, s'îl est géographiquement possible de le faire, est un point primordial pour nous et nous demandons qu'îl soit mis à l'étude.

Nous avons consulté le rapport de la firme Dessau (PR3) au sujet des prévisions concernant le niveau de bruit anticipé. Rappelons que nous, propriétaires, avons volontairement choisi le rang St-Thomas pour son environnement paisible, son calme, son silence. Loin des routes principales, certains jours, il y a parfois à peine une dizaine de voitures qui y passent. Les oiseaux, le ruisseau, le silence des jours d'hiver, il est impensable pour nous d'y voir s'y ajouter un son constant, quel qu'il soit, mécanique de surcroît, nuit et jour, pendant vingt ans. Les cartes sonores présentées lors de la séance d'information nous ont semblé très conservatrices, puisqu'on y dénotait un climat sonore envisagé, au point précis de l'une de nos résidences, de SUPÉRIEUR À 45 dBA (de mémoire seulement, nous n'avons pas retrouvé cette information par la suite). Nous en comprenons qu'il n'en sera, à tout le moins, jamais moins et aussi qu'aucune prévision précise ne nous est donnée concernant les décibels maximaux. Notre environnement actuel présente une ambiance sonore évaluée à 30 dBA selon les moments de la nuit (information tirée du rapport précédemment cité), il s'agit d'une différence très importante que nous vivrons au quotidien pendant de très nombreuses années. Nous croyons qu'une ambiance sonore, par exemple en ville, et un son régulier constant qui détonne de son environnement ne peuvent se comparer car ils sont perçus différement par l'ouïe humaine.

Ensuite, que la prise de mesure sonore soit faite seulement pendant 24 heures consécutives peut convenir, mais une seule fois dans l'année, en plein hiver, nous semble très peu représentatif d'une situation annuelle. Un échantillonnage plus complet, incluant les différentes saisons, lorsqu'il y a travail des machineries agricoles, passage de camions lourds, envolées des oiseaux migrateurs, etc. est une information que nous sommes en droit d'exiger. Le point géographique précis où l'instrument a été

installé nous semble peu judicieux, entre un bâtiment et une rangée de conifères, le son est coupé de plusieurs côtés. Il serait de mise d'évaluer des points à aire complètement ouverte, ce qu'îl est possible de faire à la même adresse (280, rang St-Thomas), à quelques dizaines de mètres de l'endroit original.

Ensuite, nos recherches personnelles nous ont rapidement amenées sur le sujet des infrasons. Il en est constamment question lors des projets éoliens, autant en Europe qu'au Québec même. Nous nous inquiétons beaucoup de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la santé des humains vivant à proximité ainsi que sur les animaux de ferme ou sur la présence des oiseaux. Nous souhaitons que la santé publique se penche sérieusement sur la question afin de nous transmettre les résultats des recherches effectuées en ce sens.

Sans doute l'un des points les plus importants que nous voulons porter à votre attention, est l'effet de la présence des éoliennes sur les diverses espèces d'oiseaux. Sur le rang St-Thomas, nous avons la chance d'être témoins, deux fois par années pendant plusieurs semaines, du passage et de l'arrêt des hordes d'oies blanches et de bernaches du Canada dans leur couloir migratoire naturel. Une grande joie à chaque saison de migration. Elles viennent se poser, par dizaines de milliers, sur les terres agricoles environnantes dont celles envisagées par ce projet éolien. Lors de l'audience publique, nous souhaitons présenter de nombreuses photographies prises il y a quelques jours, démontrant leur nombre incalculable sur les points précis où il est proposé d'implanter les éoliennes. Que disent les études effectuées sur la présence d'éoliennes dans les couloirs migratoires? La question première est : est-ce acceptable? Confirment-elles que les oiseaux migrateurs ne sont pas effrayés des mouvements des éoliennes et continuent de fréquenter ces mêmes lieux d'alimentation et de repos? Y a-t-il risques de blessures pour eux? En tant que ministre, nous vous croyons tenu de considérer leur présence comme une richesse faunique régionale à préserver. Ce matin même, deux couples d'urubus à tête rouge se sont posés sur un bâtiment agricole tout près, sans doute à la recherche d'un endroit de nidification. Régulièrement, hérons et canards viennent visiter la rivière St-Louis. Est-ce que le rythme sonore des éoliennes et leurs mouvements éloigneront la faune ailée de nos cours? Nous sommes préoccupés et demandons des réponses.

Puis, la prise de parole d'un citoyen lors de la séance d'information a capté notre attention. Il amenait un questionnement quant à l'influence du projet éolien sur la valeur de sa propriété. Un questionnement bien légitime, puisque pendant les vingt années de la présence des éoliennes dans le champs de vision et d'audition des résidents de proximité, il devra en être mention à tout acheteur potentiel. Nous aimerions avoir des analyses de situations comparables ailleurs au Québec, qu'est-il advenu de la valeur des propriétés autour des projets éoliens?

Finalement, une aire d'observation des éoliennes est prévue au projet. Si un tel aménagement est implanté, son lieu devrait être soigneusement réfléchi et une consultation de la population locale concernée serait une nécessité. Qui dit touristes, dit déchets, bruits, augmentation du trafic, diminution de l'intimité, etc. Nous refusons qu'une telle aire soit établie sur le rang St-Thomas, nous tenons à conserver au maximum notre choix d'un milieu empreint de tranquillité.

En tant que propriétaires à proximité extrême du projet, nous avons choisi de mettre ces précédentes demandes de l'avant. Cependant, nous tenons à spécifier que nos interrogations économiques sur la rentabilité du projet, sur le potentiel éolien du site et sur le besoin réel d'électricité nouvelle sur le réseau d'Hydro-Québec, pour ne nommer que celles-là, n'en sont pas moins présentes.

Merci de votre attention, nous vous prions d'agréer nos sentiments distingués.

Martine Champagne Vincent Nivose

Mme Martine Champagne et M. Vincent Nivose

Mme Lyne Forest

Gaul aine Forcier

M. Paul-Aimé Forcier et Mme Gilberte Bonnier

Daniel Forcier Isabelle Ray

M. Daniel Forcier et Mme Isabelle Roy

M. Marc Pépin et Mme Lyne Arel

Wiens Dalvas

Mme Diane Salvas et M. Réjean Desrosiers

andré Lemane Pierrette Lajoie

M. André Lemoine et Mme Pierrette Lajoie

Graxee antiga Leene Langlais

M. Pierre Langlais et Mme France Antaya

Stilles Parent Suganne C. Parent

M. Gilles Parent et Mme Suzanne Parent

.

M. Jacques Lévesque et Mme Ghislaine Sicotte

Diane Frourier

M. Denis Beauregard et Mme Diane Fournier